



République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

Procès-verbal

**Séance du conseil communautaire
du 17 juin 2024**

**Nombre de conseillers
en exercice :** 28
Titulaires présents : 19
Suppléants : 1
Pouvoirs : 2
Excusés : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le dix sept juin à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 10 juin dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Salle Communautaire - 16170 ROUILLAC, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 28

II. Vérification du quorum

Le président de séance procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : / **DOUZAT** : M. Alain GERMAIN **ECHALLAT** : M. Alain BRIAND **GENAC-BIGNAC** : M. Franc PINAUD, M. Éric COUVIDAT **MARCILLAC-LANVILLE** : Mme Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE **MAREUIL** : Mme Claudine RODET **MONS** : M. Patrick MESNARD **ROUILLAC** : Mme Dominique MANCIA, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Christian BERTON, M. Jean-Pierre VIDAL, Mme Nicole LANFRANCHI, Mme Elisabeth MASSON **SAINT-AMANT-DE-NOUERE** : M. Laurent BATY **SAINT-CYBARDEAUX** : M. Francis ROY **SAINT-GENIS-D'HIERSAC** : Mme Stéphanie ROTURIER, M. Emmanuel RIPPE, M. Jean-Claude GUILLOT **VAL D'AUGE** : M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN **VAUX-ROUILLAC** : M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléants en situation délibérante : M. Alain Germain

Pouvoirs : Mme Marie-France DUMOUT à Mme Dominique MANCIA, M. Joël COBERAC à M. Francis ROY

Excusés : M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT, M. Alain BRIAND, Mme Marina GRAMMATICO, M. Pascal BURBAUD, Mme Claudine RODET, M. Patrick GODICHAUD, Mme Marie-France DUMOUT, M. Joël COBERAC

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Madame Stéphanie ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 mai 2024 a été transmis par courriel le 28 mai 2024. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

DATE	NATURE	OBJET	DESCRIPTIF
13/05/2024	COMMUNICATION	CREATION COUPES - OLYMPIADES	DEVIS CARTONKIT - D'UN MONTANT DE 210 € HT
17/09/1900	COMMUNICATION	DEVIS IMPRESSION LORNETTES	DEVIS IMPRIMERIE VALANTIN - D'UN MONTANT DE 3 328 € HT
29/05/2024	PATRIMOINE	MUTLI SITES - NETTOYAGE DES VITRES	DEVIS PRO SERVICES PROPRETE - D'UN MONTANT DE 2 350 € HT
29/05/2024	COMMUNICATION	CREATION PLAQUE FINANCEMENT EUROPEENS	DEVIS AJ-GRAFIK - D'UN MONTANT DE 40 € HT
03/06/2024	COMMUNICATION	SIL ENTREPRISES	DEVIS BETG D'UN MONTANT DE 1 225 € HT
03/06/2024	PATRIMOINE	ADAPEI - CHANGEMENT FENETRES DE TOIT / REMANIEMENT TUILES	DEVIS CHRISTIAN BEAU - D'UN MONTANT DE 6 148 € HT

VI. Ordre du jour et synthèses des décisions à prendre

En préambule de la réunion, Michaël LAVILLE, Président de CALITOM, et François FILIPPI, Directeur Général des Services, présentent le projet d'Unité Valorisation Energétique.

A l'issue de la présentation, les élus communautaires acceptent de signer la motion permettant de poursuivre le travail d'études commencé.

On notera le départ de Madame Claudine RODET et Monsieur Alain BRIAND avant la présentation des points suivants.

1. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Déchets Ménagers 2023

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le rapport sur le prix et la qualité du service Déchets Ménagers 2023 de la collectivité. Ce rapport est adressé au maire de chaque commune et le Président invite les communes à le présenter en conseil municipal.

2. Attribution du marché public 2024_PS_OM_01 – Location, transport des bennes et autres contenants à la déchetterie et collecte du verre

Le Président informe l'assemblée délibérante que le rapport d'analyses des offres présenté à la Commission d'Appels d'Offres a permis d'attribuer les lots comme suit :

- Lot 1 – Location et rotation des bennes de la déchetterie : entreprise SABATIER, pour un montant annuel de 81 302,46 € TTC
- Lot 2 – collecte et transport du verre : entreprise MINERIS, pour un montant annuel de 27 097,50 € TTC.

3. Acquisitions foncières – Zone de captage de Bignac

Le Conseil Communautaire valide l'acquisition des parcelles suivantes :

- ZB 0025, ZB 0026, ZB 0120, ZB 0115 appartenant à Michel FOUCHIER, d'une superficie totale de 2 HA 07 A 56 CA, pour un montant de 7 264 €
- ZB 0052, ZB 0124, ZB 0056, ZB 0057, ZB 0058 appartenant à Gilles ROY, d'une superficie totale de 1 HA 48 A 65 CA, pour un montant de 5 202 €.

4. Demande de subvention FDAC 2024 et conventions de mandats avec les communes du territoire

Le Conseil Communautaire valide le programme de travaux 2024 à hauteur de 277 569,43 € HT et autorise le Président à solliciter une subvention auprès du Département de la Charente au titre du FDAC 2024.

5. Plan de financement Station Sport, Nature et Patrimoine

Le Conseil Communautaire valide le plan de financement définitif de l'opération « Station Sport, Nature et Patrimoine » pour un montant réalisé de 200 860,75 € HT et autorise le Président à demander le solde des subventions.

6. Avenant Contrat départemental 2022-2024 – Soutien à l'investissement des produits locaux

Au regard de l'actualisation des projets menés et inscrits dans le cadre du Contrat Départemental 2022/2024, le Conseil Communautaire décide de réajuster les enveloppes financières soumises à financement.

7. Maison de santé – remboursement de charges auprès d'un professionnel de santé

Le Conseil Communautaire approuve le remboursement de 40m³ d'eau, pour un montant de 164,28€, au Docteur SUREL, locataire de la Maison de Santé.

8. Mesures d'aide aux entreprises – Subventions aux entreprises

Le Conseil Communautaire valide l'octroi d'une subvention à l'entreprise ci-dessous, dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement.

OBJET	DESCRIPTIF ET MONTANT PROPOSE
ATTRIBUTION SRDEII - AIDE A L'ENTREPRENARIAT	Le Salon de Nancy – Nancy GAUDUCHEAU (Saint-Genis d'Hiersac) – Création. Salon de coiffure – ACHAT DE MATERIEL / AMENAGEMENT INTERIEUR – 5 000 € + bonification : 1 000 €

9. Subventions aux associations locales

Après un avis favorable de la Commission Animation du Territoire, le Conseil Communautaire approuve l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- ACJAR, subvention d'un montant de 500 €
- ROSES DES SABLES, subvention d'un montant de 1 000 €, versée en 2 fois.

10. Règlement du dispositif d'aides vers les propriétaires pour l'amélioration de l'habitat

Le Conseil Communautaire valide le règlement relatif au dispositif d'aides vers les propriétaires pour l'amélioration de l'habitat et accepte d'apporter une aide financière complémentaire à l'ANAH, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2024.

11. Avis à prendre sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine

Après la présentation des enjeux du SRADDET dans sa forme modifiée, le Conseil Communautaire décide d'émettre un avis négatif sur les modifications envisagées et notamment sur le volet foncier.

12. Renouvellement du poste chef de projet « Petites Villes de Demain »

Au regard des enjeux en matière de politique de l'habitat, d'aménagement et d'accompagnement des communes, le Conseil Communautaire accepte de renouveler, comme prévu lors de la signature de la convention en avril 2021, le poste de chef de projet contractuel Petites Villes de Demain, à temps complet et pour une durée de 3 ans. Ce poste est financé à 75 % par la Banque des Territoires et l'ANCT.

VII. Questions et informations diverses

Marie-Annick ROY PLANTEVIGNE informe l'Assemblée que le centre d'accueil des Ukrainiens à Marcillac-Lanville fermera ses portes à la fin du mois de juin. L'Association VILTAIS a sollicité la commune afin de savoir s'il était possible de loger 2 personnes dans la halte jacquaire, pour 15 jours, en attendant la finalisation de leur dossier administratif de droit commun.

Les animations estivales sont présentées aux élus.

Le Président lève la séance à 20h40